



Chasse présidentielle

Le drame de Pornic (la mort atroce de la jeune Laetitia), est honteusement, et indignement instrumentalisé par le Président de la République qui cherche à tout prix des "coupables", pour reporter sur d'autres l'échec de sa politique sécuritaire.

Pourtant, le seul responsable n'est autre que le chef de l'État lui-même qui n'a eu de cesse de masquer les coupes budgétaires et d'effectifs par une surenchère verbale et législative que n'accompagne aucun moyen.

La CFDT et les autres organisations syndicales ont à plusieurs reprises alerté les parlementaires sur l'insuffisance chronique des crédits et des recrutements alloués aux SPIP comme aux autres directions du ministère de la Justice mais rien n'y a fait !

La loi de finances a entériné la pénurie chronique des SPIP et entraîné comme dans les Services Judiciaires et la PJJ, une dégradation accélérée du service public de la Justice malgré tous les efforts de ceux qui, du magistrat au fonctionnaire, s'échinent à « limiter les dégâts ». Si aujourd'hui la justice fonctionne encore c'est uniquement grâce à leur dévouement à leur sens de la responsabilité et souvent même au détriment de leur santé, malgré la dégradation incessante de leurs conditions de travail.

Depuis de nombreuses années, **la CFDT dénonce** le manque de moyens dédiés à l'administration pénitentiaire et notamment les services d'insertion et de probation.

A plusieurs reprises, **la CFDT avait exprimé sa colère et son mécontentement** face à une gestion humaine irresponsable, des recrutements insuffisants pour ne pas dire inexistant, à l'inflation des nouvelles mesures dans un contexte sans cesse aggravé de sous effectif permanent.

Alors que la norme commune voudrait qu'un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation n'assure le suivi que de 80 personnes maximum, chaque CPIP du SPIP 44 suivait près de 135 dossiers – et donc désormais 180 !!!

C'est dans ce contexte que les magistrats concernés avaient autorisé le "classement en attente" de plus de 800 dossiers considérés comme non prioritaires. Comment faire autrement?

Tony Meilhon ne présentait pas un profil de dangerosité particulière et quand bien même il aurait été suivi, à quelle fréquence aurait-il été "vu" par son Conseiller? Au mieux, tous les deux mois et combien même tous les jours, qui pouvait prédire et empêcher qu'il ne commette le crime dont il est aujourd'hui accusé ?

Aujourd'hui, l'administration sommée par le chef de l'État de prendre des mesures (encore !) en a édicté 7 nouvelles validées de concert par le ministre de la Justice et le ministre de l'Intérieur.

Première mesure : *"Interdiction de faire un choix dans la priorité des dossiers confiés aux conseillers d'insertion et de probation qui soit fondé sur la nature de l'infraction commise."*

Sur quoi alors ? La couleur de la peau ? Les revenus ? Peut-être faudra t-il revoir le "régime différencié" ou la "segmentation" si chère à certains qui ont porté la réforme des SPIP ? Rappelons tout-de-même que cette réforme initiée en 2008 a eu pour objectif clairement énoncé par la Direction de l'Administration Pénitentiaire, d'échanger une absence de recrutements et une intensification du travail contre un gain salarial !

Cinquième mesure : *"Le recours au bracelet électronique sera plus fréquent... le recours à la surveillance électronique des délinquants sexuels sera développé."*

La encore, les moyens humains pour la gestion de cette mesure ne sont pas au rendez-vous, loin de là ! Les services responsables du suivi des bracelets électroniques sont déjà en surcharge de travail avant même l'application de la Loi Pénitentiaire. Comment feront-ils demain ?

Septième mesure : *"Le nombre de personnes recrutées en 2011 au titre de la réserve judiciaire sera augmenté, et notamment dans les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) pour assurer un meilleur suivi de l'ensemble des personnes placées sous main de justice et notamment des récidivistes, et ces services bénéficieront d'une attention prioritaire dans l'allocation des moyens."*

Pour la CFDT, cette mesure est un bras d'honneur fait aux agents et affiche le véritable mépris de notre ministère à l'encontre de ses personnels et de nos concitoyens qui attendent de vraies réponses à leur désarroi. Recruter des retraités de la Fonction Publique et de la Magistrature est purement grotesque.

Pour que ces mesures puissent être mises en œuvre dans des conditions acceptables, il faudra recruter 10 CIP (aujourd'hui CPIP) au SPIP de Nantes et pas moins de 1000 au plan national.

La CFDT n'acceptera pas que les fonctionnaires pénitentiaires soient injustement sacrifiés. Les militants CFDT se mobilisent partout au niveau local, (en particulier au TGI de Nantes où nos collègues sont à la tête de la mobilisation) et au niveau national, pour dénoncer cette « chasse présidentielle » et apporter sans réserve leur soutien aux magistrats eux-aussi devenus à la fois « gibier » et « bouc émissaire » des graves manquements à la tête de l'Etat.

La CFDT s'associe pleinement au mouvement des syndicats de magistrats dans le renvoi systématique de toutes les affaires audiencées jusqu'au 10 février 2011 en matière civile, pénale et prud'homale.